

**Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal  
du 25 mars 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 25 mars 2024 à 19h, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Chaussan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux, maire, en session ordinaire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 21 mars 2024

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 21 mars 2024

Membres présents : M Chavassieux Luc, Mme Blanc Anik, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, M Rolland Alain, M Furnion Pascal, Mme Duroch Aline, M Aymard Nicolas, M Charvolin Jean-Jacques, M Langlet Pascal

Membres excusés :

Mme Bertelle Emilie donne pouvoir à Pascal Furnion

M Grange Christophe donne pouvoir à Anik Blanc

Mme Raboisson Croppi Laurence

Mme Martini Laurence

Secrétaire de séance : Anik Blanc

---

**❖ DELIBERATIONS**

***1. Approbation APD – Osmose***

Vu le code général des collectivités territoriales

Suite aux différentes réunions de travail concernant le projet Osmose

Au stade de l'APD, le montant prévisionnel des travaux est estimé par l'équipe de maîtrise d'œuvre à 1 074 500€ HT.

Lot	Total
Démolition – Maçonnerie	158 000€
Charpente – couverture – zinguerie	198 000€
Menuiseries extérieurs bois – occultations	126 500€
ITE – Façades	44 600€
Serrurerie	10 500€
Menuiseries Intérieures	69 000€
Cloisons – Doublages – Foux Plafonds	63 000€
Peinture	29 000€
Carrelage – faïence – Chape	34 000€
Sols souples	19 900€
Electricité	90 000€
Plomberie – Chauffage – ventilation	155 000€
Aménagements Extérieurs	77 000€

N°	LOTS	MONTANTS EN € HT				%
		Bibliothèque	Autres espaces	Aménagements extérieurs	Total	
LOT N° 01	DEMOLITION - MACONNERIE	71 000,00	87 000,00		158 000,00	14,70
LOT N° 02	CHARPENTE - COUVERTURE - ZINGUERIE	198 000,00			198 000,00	18,43
LOT N° 03	MENUISERIES EXTERIEURES BOIS - OCCULTATIONS	70 500,00	56 000,00		126 500,00	11,77
LOT N° 04	ITE - FACADES	29 000,00	15 600,00		44 600,00	4,15
LOT N° 05	SERRURERIE	4 500,00	6 000,00		10 500,00	0,98
LOT N° 06	MENUISERIES INTERIEURES	48 000,00	21 000,00		69 000,00	6,42
LOT N° 07	CLOISONS - DOUBLAGES - FAUX PLAFONDS	39 000,00	24 000,00		63 000,00	5,86
LOT N° 08	PEINTURE	17 000,00	12 000,00		29 000,00	2,70
LOT N° 09	CARRELAGE - FAIENCE - CHAPE	16 000,00	18 000,00		34 000,00	3,16
LOT N° 10	SOLS SOUPLES	12 400,00	7 500,00		19 900,00	1,85
LOT N° 11	RESINE DE SOL (lot supprimé)					
LOT N° 12	ELECTRICITE	47 000,00	43 000,00		90 000,00	8,38
LOT N° 13	PLOMBERIE - CHAUFFAGE - VENTILATION	71 000,00	84 000,00		155 000,00	14,43
LOT N° 14	AMENAGEMENTS EXTERIEURS			77 000,00	77 000,00	7,17
<b>TOTAL en € HT</b>		<b>623 400,00</b>	<b>374 100,00</b>	<b>77 000,00</b>	<b>1 074 500,00</b>	<b>100,00</b>

Considérant qu'à ce stade d'avancement du projet, il convient d'approuver l'avant-projet définitif (APD) remis par le maître d'œuvre.

L'estimation du montant des travaux en phase APD sert de base au calcul définitif de la rémunération du maître d'œuvre conformément aux termes du marché de maîtrise d'œuvre. Le taux de rémunération est fixé à 12.82% à savoir un total de 137 750.90€ HT.

Les validations ci-dessous amènent automatiquement l'engagement de la phase suivante du marché de maîtrise d'œuvre, notamment la préparation des pièces nécessaires à la consultation des entreprises.

**Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Approuve l'avant-projet définitif relatif à Osmose

Approuve le coût prévisionnel des travaux actualisé à la somme de 1 074 500€ HT

Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

## **2. Adoption PCSES**

Le PCSES est un outil de gouvernance et de pilotage stratégique en matière culturelle et notamment dans le domaine de la lecture publique.

Le PCSES fait état du diagnostic du contexte local et développe le projet relatif au nouvel équipement.

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29

Vu le Manifeste de l'UNESCO pour la Bibliothèque publique adopté à Paris le 29 novembre 1994 ;

Vu la Charte des bibliothèques adoptée le 7 novembre 1991 par le Conseil Supérieur des Bibliothèques,

Considérant qu'il convient que le projet de PCSES soit adopté par l'assemblée délibérante de la collectivité,

**Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,**

Adopte le Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) de la commune de Chaussan tel que ci-annexé

Charge Monsieur le Maire, ou en cas d'absence, son suppléant, de prendre toutes les dispositions nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération

Annexe :

- Projet Culturel, Scientifique, Éducatif et Social (PCSES) de la commune de Chaussan

### ***3. Demande de subvention DGD***

Monsieur le Maire présente le projet de construction du Tiers Lieu Osmose avec la mise en place d'une bibliothèque dans les locaux.

Par délibération 2024.019 le conseil municipal a approuvé l'Avant-Projet Définitif

Dans le cadre du concours particulier de la DGD pour les bibliothèques publiques, l'Etat, à travers la Direction régionale des Affaires Culturelles (DRAC) est susceptible de financer le projet

Des réunions de travail ont eu lieu avec les services de la Médiathèques départementale du Rhône

Dès que la phase esquisse a été réalisée, des rencontres ont eu lieu avec le conseiller en charge de l'instruction des dossiers de la DRAC et leur architecte conseil qui a permis de faire évoluer le projet en fonction de leurs recommandations et d'aboutir à l'APD tel qu'approuvé.

L'état d'avancement du dossier est suffisant pour permettre de solliciter le financement de la DRAC dont le plan de financement s'établirait comme suit :

DEPENSES (€ HT)		RESSOURCES (€ HT)		
Descriptif	Montant HT	Descriptif	Montant HT	%
Etudes (faisabilité, sols, choix de site, réseau lecture publique, programmation architecturale...)	7 000,00 €			
Honoraires (maîtrise d'œuvre, bureau de contrôle technique, coordinateur santé/sécurité, coordinateur pilotage de chantier...)	95 000,00 €			
Travaux (estimatif APD)	623 400,00 €			
Déménagement	- €			
<b>TOTAL PREVISIONNEL</b>	<b>725 400,00 €</b>			
		Fonds propres	145 240,00 €	20%
		Etat - DGD	290 160,00 €	40%
		Etat - DSIL	200 000,00 €	28%
		Département	50 000,00 €	7%
		Région	40 000,00 €	6%
		FEDER	- €	0%
		LEADER	- €	0%
		Autre	- €	0%
		<b>TOTAL PREVISIONNEL</b>	<b>725 400,00 €</b>	<b>100%</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>725 400,00 €</b>	<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>725 400,00 €</b>	

**Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

Approuve le projet

Sollicite une subvention de la DRAC Auvergne Rhône Alpes dans le cadre de la construction d'une nouvelle bibliothèque municipale au titre de la DGD

Approuve le plan de financement prévisionnel tel qu'indiqué ci-dessus

Autorise monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier

Prochain conseil municipal : 04 avril 2024

Séance levée à 19h45

